

COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

2023/12/19
N° 02

DATE DE CONVOCATION :

15 DECEMBRE 2023

DATE D’AFFICHAGE :

15 DECEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 21

L’an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*salle Jean de la Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

Étaient présents : Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Patrick BOULAY, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Catherine FOULARD, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Martine MALASSIGNÉ, Laetitia ROSSI, Guillaume TERTEREAU, Bruno TISON.

Étaient absents excusés :

Karine NÉEL donne procuration à Jean-Claude BOULARD,
Viviane GROUARD donne procuration à Jean COCHIN,
Christophe GOUSSÉ donne procuration à Annie COSME,
Jennifer DIOT donne procuration à Francis BELLUAU,
Sylvie HÉRON donne procuration à Bruno TISON,
Julie HEUZARD,
Lucas JUIGNÉ,

Secrétaire de séance : Bruno TISON

OBJET : Marché des assurances de la Commune – Choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle que l’appel d’offres passé pour le renouvellement du marché des assurances de la collectivité pour les cinq prochaines années s’est clôturé le 22 septembre 2023.

Le marché avait été décomposé en 5 lots :

- Lot n° 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes,
- Lot n° 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes,
- Lot n° 3 : assurance des véhicules à moteur et des risques annexes
- Lot n° 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité
- Lot n° 5 : assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus

Le lot n° 3 a été déclaré infructueux faute de candidat. Dans pareil cas, il est possible de poursuivre la procédure et de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Les offres reçues ont été transmises pour analyse au cabinet ARIMA CONSULTANTS. Ces dernières ont été classées selon les critères d’analyse suivants :

- Valeur technique de l’offre proposée pour 55 %

- Prix des prestations proposées pour 45 %

Après analyse des offres, le cabinet ARIMA CONSULTANTS propose pour chaque lot de retenir les entreprises suivantes :

- - Lot n° 1 : Entreprise GROUPAMA
- - Lot n° 2 : Entreprise SMACL
- - Lot n° 3 : Entreprise GROUPAMA
- - Lot n° 4 : Entreprise ASSURANCES PILLIOT
- - Lot n° 5 : Entreprise GROUPAMA

La Commission d'appels d'offres qui s'est réunie le 27 octobre 2023, valide cette analyse et donne un avis favorable.

Les contrats débuteront le 1^{er} janvier 2024 pour s'achever le 31 décembre 2028. La cotisation s'élèvera à 43 886,57 € TTC/an.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de retenir les offres suivantes pour le renouvellement des marchés d'assurance de la commune :

- ❖ - Lot n° 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes
Entreprise : GROUPAMA
- ❖ - Lot n° 2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes
Entreprise : SMACL
- ❖ - Lot n° 3 : Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes
Entreprise : GROUPAMA
- ❖ - Lot n° 4 : Assurance de la protection juridique de la collectivité
Entreprise : ASSURANCES PILLIOT
- ❖ - Lot n° 5 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus
Entreprise : GROUPAMA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés de retenir les offres proposées pour le renouvellement des marchés d'assurance de la commune.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois.

Francis BELLUAU,
Maire,